

**TYPE DE BULLETIN : Avis aux émetteurs**

**DATE DU BULLETIN : Le 7 avril 2015**

**Objet : Paiement des droits de maintien de l'inscription annuels à la Bourse de croissance TSX qui sont dus**

Le présent bulletin a pour objet de rappeler aux émetteurs inscrits à la Bourse de croissance TSX que les droits de maintien de l'inscription pour 2015 (droits de maintien) étaient dus le **31 mars 2015**. Des frais de retard peuvent être applicables aux émetteurs qui n'ont pas acquittés les droits le 31 mars 2015 et les émetteurs qui font défaut d'acquitter les droits requis d'ici le **30 avril 2015** pourraient voir leurs titres faire l'objet d'un arrêt de la négociation par la Bourse.

S'il y a arrêt de la négociation, des droits additionnels seront applicables. Veuillez référer à la Politique 1.3 pour de plus amples renseignements relativement aux droits additionnels. Si les droits demeurent impayés après l'arrêt, l'émetteur peut être suspendu et faire l'objet d'une révision préalable à la levée de la suspension (et des droits additionnels).

Veuillez communiquer avec l'une des personnes suivantes si vous avez des questions au sujet de ce qui suit :

- (a) État de compte ou copie d'une facture  
Comptes à recevoir et recouvrement  
Groupe TMX Inc.  
(416) 947-4415  
tsxbillings@tsx.com
  - (b) Débiteurs et crédits  
Carol-Ann Edwards  
Analyste,  
Bourse de croissance TSX  
(403) 218-2814  
carolann.edwards@tsx.com
  - (c) Non-paiement des droits et avis de radiation  
Joanne Butz  
Chef d'équipe, Conformité et communication d'information  
Bourse de croissance TSX  
(403) 218-2820  
joanne.butz@tsx.com
-